

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :

En exercice : 24

Présents : 18

Ayant pris part au vote
(vote public) : 22

- o Pour : 22
- o Contre : 0
- o Abstention : 0
- o Blanc : 0
- o Nul:0

Date de convocation :
Le 9 septembre 2025

Date d'affichage :
Le 9 septembre 2025

DELIBERATION N° :
DC/2025-09-15/10

OBJET DE LA SEANCE :
Finances
Clôture services TVA

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze septembre,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Saint-Romain-Lachalm (salle des fêtes),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Gladys DURIEUX)

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, et Mmes MOUNIER Emeline, DREVET Hélène, MARCON Catherine, MEYNET Isabelle, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusé : Néant.

Absents : Mme MASSARDIER Céline et CELLE Hubert.

Pouvoirs : M. PEYRARD Nicolas donne pouvoir à M. POINAS J.-Michel. M. PEYRARD Guy donne pouvoir à Mme SOUTRENON Maryline. M. TOURON Jean-Marc donne pouvoir à M. SOUVIGNET Bernard. M. MOULIN Christophe donne pouvoir à Mme MEYNET Isabelle.

M. le Président explique que suite à un point avec le Service des Impôts des Entreprises, il convient de procéder à la clôture de deux services TVA toujours actifs, mais qui ne sont plus utilisés.

Il s'agit des services suivants :

- TVA 13 « Plateforme SEID »
- TVA 22 « TV dans les gîtes »

M. le Président propose au Conseil Communautaire de se positionner sur ce dossier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve la suppression du service TVA 13 « plateforme SEID » et du service TVA 22 « TV dans les gîtes » à la date du 1^{er} octobre 2025,
- charge M. le Président de signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET

Président,



Gladys DURIEUX
Secrétaire de séance,

Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le

Affichage et publication effectués le

AR Prefecture

043-244300307-20250915-DC2025091510-DE
Reçu le 26/09/2025